

## 1 LA PARTICIPATION AUX CHARGES CANTONALES PÈSE SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le résultat budgétaire de l'exercice 2016 présente un solde négatif de CHF 3.45 millions, soit une augmentation de CHF 2.2 millions par rapport au budget 2015.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'augmentation des charges est plus importante que celle des revenus. En effet, le bon résultat des comptes 2014, notamment des recettes fiscales, se traduit par le biais du mécanisme de la péréquation intercommunale entraînant une augmentation significative de charges. En outre, suite à l'augmentation des prestations, les coûts des transports régionaux sont plus importants pour le Canton et les communes. Ceci se matérialise par une participation communale plus importante. Par ailleurs, la loi cantonale<sup>1</sup> exige que les comptes du service des eaux soient dorénavant équilibrés. Ainsi, une attribution conséquente au fonds de réserve impacte négativement le résultat.

Bien entendu, une partie de l'augmentation des charges seront compensées par l'accroissement des recettes fiscales. Toutefois, il convient de budgéter ces dernières avec prudence au vu du petit nombre de nouveaux logements qui seront construits en 2016 et des faiblesses de la conjoncture auxquelles il faut s'attendre. Ainsi, l'augmentation des recettes fiscales ne peut absorber la totalité de l'augmentation des charges de fonctionnement.

Tableau 1

Dicastère	Budget 2016		Budget 2015		Différence B2016/B2015				Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			Charges	Revenus
AGCR	12'479'555	4'471'402	11'611'712	4'226'480	867'843	7.5%	244'922	5.8%	11'972'637	4'162'079
FIPE	18'531'948	71'404'693	17'860'610	68'621'184	671'338	3.8%	2'783'509	4.1%	16'991'002	71'397'475
SPSI	8'342'360	1'887'957	8'176'866	1'864'637	165'494	2.0%	23'320	1.3%	7'568'912	2'101'411
PAT	14'409'236	10'262'490	14'391'670	10'859'134	17'566	0.1%	-596'644	-5.5%	15'126'529	10'896'505
IIEP	27'672'042	23'362'151	26'788'331	23'934'200	883'711	3.3%	-572'049	-2.4%	26'566'946	23'194'178
JSSL	35'992'861	8'698'978	35'558'759	9'208'415	434'102	1.2%	-509'436	-5.5%	33'569'847	8'798'541
ATD2	6'568'900	457'000	5'994'089	399'300	574'811	9.6%	57'700	14.5%	5'869'462	304'801
<b>Total</b>	<b>123'996'902</b>	<b>120'544'671</b>	<b>120'382'037</b>	<b>119'113'350</b>	<b>3'614'865</b>	<b>3.0%</b>	<b>1'431'322</b>	<b>1.2%</b>	<b>117'665'335</b>	<b>120'854'989</b>
Excédent	-	3'452'231	-	1'268'687	-	-	2'183'544	172%	3'189'654	-
Extra	-	-	-	-	-	-	-	-	9'711'359	8'163'864
<b>Excédent</b>	<b>-</b>	<b>3'452'231</b>	<b>-</b>	<b>1'268'687</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2'183'544</b>	<b>-</b>	<b>1'642'160</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Art. 14 de la Loi sur la distribution de l'eau, modification entrée en vigueur le 1.8.2013

## 2 ANALYSE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Comme vu ci-dessus, la progression des charges est plus importante que celle des recettes, ce qui a pour effet d'accentuer le déficit. Alors que les recettes augmentent de CHF 1.4 million (+1.2%), les charges quant à elles affichent une augmentation de CHF 3.6 millions (+3.0%).

Les principales variations du compte de fonctionnement sont présentées ci-après :

### 2.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

A l'exception des charges d'intérêts (32), des aides et subventions (36) et des imputations internes (39), les autres charges ont augmenté par rapport au budget 2015. La plus forte progression provient des participations aux charges cantonales et à certaines associations intercommunales dont la Commune est membre (35).

Tableau 2

Charges par nature	Budget 2016		Budget 2015	Diff. B2016/2015		Comptes 2014
	CHF	en %		CHF	en %	
30 Autorités et personnel	31'173'665	25.1%	30'289'730	883'935	2.9%	28'013'928
31 Biens, services et marchandises	21'514'669	17.4%	21'406'475	108'194	0.5%	19'550'247
32 Intérêts passifs	1'105'165	0.9%	1'445'932	-340'767	-23.6%	1'179'382
33 Amortissements	6'998'041	5.6%	6'642'910	355'132	5.3%	9'251'758
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	43'154'869	34.8%	40'284'853	2'870'016	7.1%	40'056'645
36 Aides et subventions	12'967'645	10.5%	13'081'788	-114'143	-0.9%	12'636'084
38 Attributions fonds/financements spéciaux	3'315'642	2.7%	3'054'982	260'660	8.5%	12'380'956
39 Imputations internes	3'767'207	3.0%	4'175'368	-408'161	-9.8%	4'307'695
<b>Total charges</b>	<b>123'996'902</b>	<b>100.0%</b>	<b>120'382'037</b>	<b>3'614'865</b>	<b>3.0%</b>	<b>127'376'694</b>

**Autorités et personnel (30) :** Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse de pensions), ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. L'augmentation provient d'effectif supplémentaire de l'administration communale nécessaire pour répondre aux besoins croissants de la Ville et des projets en cours. Les 7 nouveaux postes (dont celui de chef de projet urbain accepté par le Conseil communal en juin 2015, préavis N° 31/6.15) correspondent à 5.80 EPT et représentent un montant de CHF 0.7 million, charges sociales et patronales comprises. Les explications complètes relatives à ces nouveaux postes se trouvent en page 11 du présent fascicule.

Le solde de la variation de charges provient de changements de taux d'activité ou de l'enclassement du personnel engagé, ainsi que des annuités conventionnelles. Ces augmentations sont atténuées, d'une part, par la rotation au sein du personnel et, d'autre part, par les postes non reconduits qui figuraient au budget 2015. C'est le cas notamment, du poste de chef vigneron suite à son départ à la retraite. Cependant, ceci n'a pas d'impact sur le résultat final du fait que les prestations du chef vigneron étaient refacturées au Domaine de la Ville de Morges Sàrl.

**Achats d'eau, d'énergie et de combustibles (31) :** La baisse des prix de l'énergie permet à la Commune de réaliser une économie de CHF 0.6 million sur la consommation communale et sur l'achat de gaz destiné à la revente. Par contre, les revenus provenant de la vente de gaz ont également été revus à la baisse en raison de l'adaptation du prix de vente du gaz au prix du marché, déjà à partir de septembre 2015.

**Honoraires et conseils (31) :** Les projets de gestion et de développement de la Ville justifient le recours aux experts. En 2016, les honoraires d'experts augmentent de CHF 0.4 million, essentiellement en raison des études qui doivent être menées sur deux sites contaminés. Une grande partie de ces dernières seront cependant remboursées par le Canton.

**Emprunts bancaires (32) :** Dans le budget 2015, il était prévu de contracter un emprunt pour l'achat du site Pasta Gala. Le propriétaire n'ayant pas donné suite à l'offre de la Commune, l'emprunt prévu à cet effet n'a pas été contracté. Ainsi, la charge d'intérêt n'a pas été reconduite.

**Amortissements (33) :** Conformément au préavis N° 23/4.15, les travaux de construction du Giratoire de la Tour débuteront en décembre 2015. L'investissement sera amorti sur 20 ans, pour la première fois en 2016.

**Facture sociale et péréquation intercommunale (35) :** Comme mentionné ci-dessus, les acomptes des charges des péréquations pèsent plus lourdement sur le budget communal en raison notamment des recettes fiscales 2014 qui furent à leur plus haut niveau historique en termes de point d'impôts.

La participation morgienne à la facture sociale se monte à CHF 13.5 millions alors qu'au budget 2015 elle était de CHF 12 millions. En plus des raisons évoquées ci-dessus, l'augmentation de CHF 1.5 million est aussi due au coût total de la facture sociale qui devrait augmenter de l'ordre de plusieurs dizaines de millions au niveau cantonal.

Quant à la péréquation intercommunale, la contribution communale a augmenté de CHF 0.9 million. Néanmoins, cette augmentation est atténuée par la compensation de la couche population (attribution d'un montant par habitant) et des dépenses thématiques (dépenses transports et forêts) qui elles aussi ont augmenté. Au final, la charge nette de la péréquation intercommunale se monte à CHF 1.9 million, soit une augmentation de CHF 0.2 million par rapport aux acomptes 2015.

**Police Région Morges (35) :** L'augmentation de CHF 0.3 million fait suite à la réorganisation de la direction de police avec l'engagement d'un chef opérationnel. Par ailleurs, la PRM prévoit l'engagement de deux aspirants de police. Par ailleurs, le budget des tâches contractuelles se trouve en page 121 du présent fascicule.

**Participation ASIME (35) :** Les locaux du Collège de Beausobre étant désormais amortis, l'association paiera moins de loyers. En contrepartie, le coût de fonctionnement pour la Ville est revu à la baisse d'un montant de CHF 0.1 million.

**Transports publics (36) :** Les coûts pour les lignes urbaines (TPM) sont stables. Par contre, l'augmentation de charges de CHF 0.4 million est due aux transports régionaux du bassin 4. Si les RER et CFF absorbent 43% des coûts, les lignes du BAM sont le deuxième bénéficiaire avec 27% des coûts. En effet, pour répondre à la croissance du trafic, une cadence semi-horaire est introduite sur la ligne des transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC). Cette compagnie doit acquérir 4 automotrices doubles pour remplacer les automotrices acquises il y a 34 ans. Lors de l'introduction de la cadence semi-horaire entre Bière et Morges à l'horizon 2016, 3 trains seront engagés simultanément. Un quatrième train, assurera la navette entre Apples et l'Isle. Finalement, la participation morgienne au bassin 4 est de 20% pour les bus régionaux et de 7% pour la CGN.

**Réseau AJEMA (36) :** Bien qu'un nombre important de places aient été créées en 2015, les coûts de fonctionnement du réseau ont pu être contenus grâce à la modification de la politique tarifaire de l'AJEMA avec une participation des parents de 45% en moyenne. De ce fait, et sur la base du décompte 2014, les coûts à la charge de la commune sont évalués à la baisse de l'ordre de CHF 0.4 million.

**Attributions aux fonds (38) :** Afin d'équilibrer les chapitres relatifs à l'adduction et à la distribution de l'eau, comme le demande l'article 14 de la LDE, les attributions aux fonds de réserve ont dû être revues à la hausse pour un montant de CHF 0.6 million. Cette attribution n'a cependant pas d'impact sur la marge d'autofinancement de la Commune.

## 2.2 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après montre la hausse des revenus de CHF 1.4 million (+1.2%) prévue au budget 2016 par rapport au budget 2015. Cette hausse est générée par les recettes fiscales dont l'évolution est présentée ci-après. D'autres centres de revenus affichent une baisse, tels que les revenus du patrimoine (41) ou provenant des taxes, des émoluments et des produits de ventes (43), qui sont détaillés plus bas.

Tableau 3

Revenus par nature	Budget 2016		Budget 2015	Diff. B2016/2015		Comptes 2014
	CHF	en %		CHF	en %	
40 Impôts	56'989'500	47.3%	55'081'500	1'908'000	3.5%	55'611'251
41 Patentes, concessions	589'000	0.5%	615'000	-26'000	-4.2%	594'740
42 Revenus du patrimoine	11'303'781	9.4%	11'683'734	-379'953	-3.3%	11'790'023
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	26'253'757	21.8%	26'968'313	-714'556	-2.6%	25'065'150
44 Parts recettes cant. sans affectation	763'400	0.6%	813'400	-50'000	-6.1%	620'012
45 Part. et rbts collectivités publiques	17'683'872	14.7%	16'903'469	780'403	4.6%	20'519'667
46 Autres prestations et subventions	2'036'655	1.7%	1'988'766	47'889	2.4%	8'575'959
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	1'157'500	1.0%	883'800	273'700	31.0%	1'934'357
49 Imputations internes	3'767'207	3.1%	4'175'368	-408'161	-9.8%	4'307'695
<b>Total revenus</b>	<b>120'544'671</b>	<b>100.0%</b>	<b>119'113'350</b>	<b>1'431'322</b>	<b>1.2%</b>	<b>129'018'854</b>

**Revenus du patrimoine (42) :** Après une légère baisse constatée au budget 2015, les revenus du patrimoine en subiront une nouvelle en 2016. Celle-ci est principalement due, comme en 2015, à la diminution de la refacturation de loyers à l'ASIME suite à la fin de l'amortissement de bâtiments scolaires (CHF -0.3 million). En outre, la Commune de Morges ne percevra plus de location du camping situé à la promenade du Petit-Bois, qui se montait à CHF 0.1 million, suite à une nouvelle convention avec l'exploitant en raison du réaménagement du Parc des Sports.

**Taxes, émoluments, produits des ventes (43) :** Comme mentionné ci-dessus, le prix du gaz a été adapté au prix du marché, ce qui génère un manque à gagner de CHF 0.3 million. En outre, les taxes pour le raccordement aux réseaux des eaux ont été revues à la baisse en raison du faible nombre de nouvelles constructions prévues pour l'année 2016 (CHF -0.2 million). Enfin, suite au départ du chef vigneron, il n'y a plus de refacturation de ses prestations au Domaine de la Ville de Morges Sàrl. A noter que ces différentes baisses ont un petit impact sur le résultat final puisque des diminutions de charges y sont liées.

**Péréquation intercommunale (45) :** En raison de la croissance du nombre d'habitants et de l'augmentation des coûts liés aux dépenses thématiques, la Commune de Morges percevra CHF 0.7 million de plus des retours de la péréquation.

**Impôts (40 et 44) :** L'estimation des recettes fiscales tient compte de l'évolution de la population et du tissu économique morgien, ainsi que de plusieurs autres indicateurs économiques. En 2016, des recettes de l'ordre de CHF 58.2 millions sont attendues, soit une hausse de CHF 1.8 million par rapport au budget 2015. La croissance provient essentiellement des impôts liés au taux, surtout des personnes physiques (sourciers y compris). Quant aux impôts conjoncturels, une légère hausse est attendue.

Tableau 4

	Budget 2016	Budget 2015	Différence B2016/B2015	Comptes 2014	Différence B2016/C2014
<b>Recettes fiscales</b>					
<b>Taux d'imposition</b>	<b>68.5</b>	<b>68.5</b>		<b>68.5</b>	
Revenu et fortune personnes physiques	39'310'000	38'500'000	810'000	37'950'250	1'359'750
Bénéfice et capital personnes morales	6'570'000	6'500'000	70'000	6'071'628	498'372
Source et spécial étrangers	2'725'000	2'200'000	525'000	2'951'653	-226'653
<b>Recettes fiscales selon taux</b>	<b>48'605'000</b>	<b>47'200'000</b>	<b>1'405'000</b>	<b>46'973'531</b>	<b>1'631'469</b>
<b>Impôt par point</b>	<b>709'562</b>	<b>689'051</b>	<b>20'511</b>	<b>685'745</b>	<b>23'817</b>
Habitants au 31.12	15'855	15'900	-45	15'575	280
<b>Impôt par point et habitant</b>	<b>44.8</b>	<b>43.3</b>	<b>1.42</b>	<b>44.0</b>	<b>0.72</b>
Impôts sur biens immobiliers	5'605'000	5'515'000	90'000	5'452'480	152'520
Impôts sur successions et donations	2'200'000	1'850'000	350'000	2'404'812	-204'812
Autres impôts non liées au taux	1'784'500	1'802'500	-18'000	1'835'924	-51'424
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>9'589'500</b>	<b>9'167'500</b>	<b>422'000</b>	<b>9'693'216</b>	<b>-103'716</b>
<b>Total recettes fiscales</b>	<b>58'194'500</b>	<b>56'367'500</b>	<b>1'827'000</b>	<b>56'666'747</b>	<b>1'527'753</b>

Malgré le nombre de nouveaux logements relativement faible par rapport aux années précédentes, la population devrait croître. De ce fait, les impôts sur les personnes physiques (y c. sourciers et spécial étrangers<sup>2</sup>) devraient continuer d'augmenter mais à un rythme plus modeste. Quant à la fortune des contribuables, elle ne montre pas des signes d'érosion, et ce malgré la phase de ralentissement que connaît actuellement la conjoncture suisse. En effet, les répercussions d'un tel ralentissement se feront ressentir avec un décalage d'un an ou deux, aussi la situation demeure fragile en 2016.

Le contexte économique et les défis auxquels les entreprises sont exposées sont connus et ne seront pas développés davantage dans le présent préavis<sup>3</sup>. Même si certaines d'entre elles connaissent des situations diverses, il faut noter que la plupart des entreprises sur Morges sont actives dans le secteur tertiaire. Ce dernier est moins touché par les effets du franc fort. Le niveau des recettes fiscales des entreprises de 2015 est ainsi maintenu pour 2016, malgré la baisse du taux d'imposition du bénéfice de 9% à 8.5% décidée par le Canton.

Malgré la légère accalmie dans le marché immobilier, l'activité immobilière morgienne reste soutenue avec notamment le projet de construction du nouveau quartier sur les anciennes « Fonderies ». Concernant les impôts sur les successions et les donations, leurs caractères très volatiles les rendent difficilement prévisibles. Néanmoins, au vu des résultats de ces dernières années, les recettes ont pu être revues à la hausse.

<sup>2</sup> Imposition selon la dépense

<sup>3</sup> Une analyse de la situation fiscale se trouve dans l'Arrêté d'imposition 2016, préavis N° 37/9.15

### 3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIÉS

L'année 2016 verra démarrer les grands projets de la Commune. Des préavis seront déposés au Conseil communal sollicitant des crédits d'études relatifs au développement du quartier Morges Gare-Sud en collaboration avec les CFF, l'aménagement du Parc des Sports ainsi que pour élaborer l'avant-projet du site de Beau-sobre. La construction du giratoire de la Tour, qui permettra d'améliorer la fluidité du trafic au Nord de la ville, débutera dès en décembre 2015 avec la démolition du bâtiment situé à l'av. J.-J.-Cart 9, et représentera la dépense d'investissements la plus importante en 2016.

Tableau 5

	<b>Budget 2016</b>	<b>Budget 2015</b>	<i>Différence B2016/B2015</i>	<b>Comptes 2014</b>	<i>Différence B2016/C2014</i>
Marge d'autofinancement	5'703'952	7'545'404	-1'841'453	21'340'516	-15'636'564
Investissements nets	20'284'000	32'669'000	-12'385'000	15'583'562	4'700'438

A la lecture du tableau 5 ci-dessus, on constate que le degré d'autofinancement est de 28% plus élevé que celui inscrit au budget 2015 (23%). En 2014 par contre, l'intégralité des investissements ont pu être autofinancés.

A noter que la Municipalité a, comme par le passé, autorisé les investissements de priorité A définis selon le plan des dépenses d'investissement 2016-2020. La dette envers les banques et institutions financières, qui s'élève actuellement à CHF 53 millions, est prévue d'augmenter de l'ordre de 5 à 7 millions selon les dépenses prévues. Le marché du crédit actuel permet le financement à des taux très avantageux. Quant au plafond d'endettement, qui s'élève à CHF 124.5 millions pour la législature se terminant au 30 juin 2016, il est largement respecté.

### 4 CONCLUSION

Le résultat négatif du budget communal de CHF 3.45 millions traduit une situation financière pour l'année 2016 plus incertaine. La forte augmentation de la participation aux charges cantonales, notamment aux péréquations intercommunales et au transport régional, ainsi que l'obligation d'équilibrer les comptes liés au service des eaux par le biais d'un fonds de réserve, expliquent à eux seuls l'accroissement du déficit budgétaire. Force est de constater une nouvelle fois que le budget communal contient une part importante de dépenses imposées par la législation cantonale, dont notamment une augmentation de CHF 1.5 million de la facture sociale.

Dans le climat économique et social actuel, la Municipalité continuera à déployer tous les efforts nécessaires pour maintenir les qualités de la Ville, tout en veillant à l'emploi judicieux de ses ressources financières. Les grands projets de développement, Morges Gare-Sud et le Parc des Sports sont désormais bien engagés et des partenariats avec le secteur privé sont prévus. Ces derniers contribueront à maximiser la performance des projets et à alléger les dépenses d'investissement pour le ménage communal. La Municipalité peut travailler sereinement car les finances de la Ville sont saines et son endettement par habitant est à son niveau le plus faible depuis 10 ans (CHF 3'766/habitant au 31.12.2014). La dette auprès des banques et institutions financières s'élève à CHF 53 millions au moment de l'établissement du présent préavis. Quant à l'endettement global, il évolue, malgré l'augmentation prévue pour 2016, bien en deçà du plafond d'endettement de CHF 124.5 millions accordé par le Conseil communal pour la législature se terminant le 30 juin 2016.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2016 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2016 présentant un excédent de charges de CHF 3'452'231;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 septembre 2015.**

au nom de la Municipalité  
le syndic le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

